



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DEPLACEMENT AERIEN AU DEPART ET A DESTINATION DE LA GUYANE

ATTESTATION ET DECLARATION SUR L'HONNEUR

En application du décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié¹ et de l'arrêté du préfet de la Région Guyane² portant mesures de prévention et restrictions nécessaires pour lutter contre la propagation de la COVID-19 dans le département de la Guyane,

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom(s)

Né(e) le :

À :

Domicilié(e) (adresse à destination) :

- ◆ **certifie que mon déplacement est lié au motif suivant** (*cocher la case et joindre un document justificatif*) :

<input type="checkbox"/>	1° motif impérieux d'ordre personnel ou familial ;
<input type="checkbox"/>	2° motif de santé relevant de l'urgence ;
<input type="checkbox"/>	3° motif professionnel ne pouvant être différé.

- ◆ **déclare sur l'honneur** (*cocher les cases*) :

<input type="checkbox"/>	ne pas présenter de symptôme d'infection à la COVID-19 ;
<input type="checkbox"/>	ne pas avoir été , à ma connaissance, en contact avec un cas confirmé de COVID-19 dans les quatorze jours précédant le vol ;
<input type="checkbox"/>	accepter qu'un test ou un examen biologique de dépistage virologique de détection du SARS-CoV-2 puisse être réalisé à mon arrivée [pour toute personne âgée de 11 ans ou plus] ;
<input type="checkbox"/>	avoir l'obligation civile et morale de respecter un auto-isolement de 7 jours après mon arrivée et [pour toute personne âgée de 11 ans ou plus] de réaliser un test PCR à l'issue de cette période. (Pour tout déplacement à destination de la Guyane ainsi que pour les déplacements au départ de la Guyane et à destination des Antilles ou de la métropole).

Fait à :, le / / 2021

Signature :

¹ Dans sa version en vigueur.

² Se reporter à la dernière version de l'arrêté préfectoral sur le site <http://www.guyane.gouv.fr/>